

**Nous avons inscrit cette année de nouveaux diplômés et/ou installés dans notre région**

AUGIER Liberty	Demande de Transfert en IDF dès janvier 2014
AUREAL Anaïs	Montville
BLONCE Yann	Montivilliers
BRUNET Luc	Le Havre (Reprise d'activité)
CHARLES Hermine	Criquetot l'Esneval
COJAN Claire	Le Mesnil Esnard
DAVOUST Caroline	Cormeilles (Déménagement)
DESNOS Tiphaine	Saint Saëns
GUEUDER Alice	Rouen
JOCALLAZ Jean-Luc	Saint Etienne du Rouvray (Déménagement)
LEMAITRE Bruno	Le Havre
LOISELET Armand	Criquetot l'Esneval
MASSE Valentine	Bois Guillaume
MERLIER Arthur	Pont de l'Arche
PHILIPPOT Maxime	Salarié CHU Rouen
ROYER Antonin	Demande de transfert en Région Centre fin 2013
VANDRILLE Stéphanie	Rouen
VIAL Madeleine	Rouen

**IMPORTANT** : Les dossiers doivent absolument comporter : la **photocopie recto-verso de votre carte d'identité, la RCP de l'année en cours, votre numéro de Sécurité-Sociale, votre numéro ADELI dans la région** ... sans lesquels vous ne pourrez pas obtenir votre carte professionnelle (RPPS). **Merci de nous les adresser sans délai.**

#### **ATTENTION DÉCHETS**

Il y a quelques mois le CROPP vous a demandé de fournir **copie du contrat** vous liant à une **société d'évacuation des déchets** générés par votre activité.  
Peu d'entre vous l'ont transmise.  
Cette demande est une mise en garde afin de vous prémunir d'éventuelles poursuites de l'ARS en cas d'inspection ou de litige.  
Alors transmettez rapidement la photocopie de votre contrat afin que l'Ordre puisse garantir votre sécurité et votre défense face aux juridictions concernées.



**CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE  
DES PEDICURES- PODOLOGUES  
HAUTE-NORMANDIE  
Tél : 02.35.15.49.37**

## BULLETIN D'INFORMATIONS N° 24 Janvier 2014

#### **SOMMAIRE :**

P. 1 : Changement ADRESSE - CROPP HN - Mot du Président  
P. 2 et 3 : Compte-rendu de la réunion professionnelle du 23 Novembre 2013 à Rouen  
P. 4 : Nouveaux inscrits – Pièces à fournir – Contrat déchets  
P. 5 : Réponses aux questionnaires adressés aux professionnels préalablement à la réunion du 23/11/13  
Editeur : CROPP de Haute-Normandie – Tirage : 260 exemplaires  
Directeur de publication : E. MEISELS  
Rédaction : E. MEISELS, O. HANAK, A. PISELLI, S. BESNIER - Mise en page: M. SAVARY

**Attention : Nous avons changé d'adresse :**

**Nous sommes dorénavant au 32, Rue Grand Pont à ROUEN 76000**

### EDITORIAL

Chères consoeurs, Chers confrères,

Les membres du Conseil Régional et moi-même tenons à vous présenter tous les vœux de bonheur et prospérité que vous êtes en droit d'attendre en ce début d'année 2014.

Je sais que l'époque ne se prête guère à l'optimisme tant la situation ambiante est morose. Certains d'entre vous s'inquiètent de la baisse de leur chiffre d'affaire.

Toutefois je voudrais atténuer vos craintes car lors de notre réunion du 23 novembre certains chiffres sont apparus. Ainsi, la moyenne française des revenus nets des pédicures-podologues serait à un étiage de 25 000 euros par an. A contrario, la Haute-Normandie se classe au 4ème rang des régions avec un revenu médian de 31 000 euros. C'est une évidence pour ne pas faire sombrer votre moral au fond de l'océan de la déception. Enfin, ce numéro est entièrement consacré au sondage que nous avons effectué auprès de vous concernant la situation économique de notre profession en Haute-Normandie. Pour ceux qui n'ont pu se déplacer lors de notre réunion, nous tenons à vous apporter tous les résultats et éléments de comparaisons. En définitif ces chiffres vous éclaireront, et puissent-ils vous permettre d'analyser votre situation personnelle. Les efforts et la rigueur paient toujours et vos conseillers s'y attachent, afin de mieux vous servir. A tous nous réitérons nos vœux de réussite.  
Amicalement

**Ernie MEISELS – Président CROPP HN**

**Compte-rendu de la réunion « PROFIL ECONOMIQUE DE LA PROFESSION DE PEDICURE-PODOLOGUE EN HAUTE-NORMANDIE »** que le CROPP HN a organisée le 23/11/2013 :

\* la participation effective a été de 52 professionnels sur les 90 annoncés,

\* la manifestation a permis de poser des questions pertinentes ; le déroulement a été le suivant :

**Programme de la journée :**

- Présentation des **résultats de l'enquête** adressée aux professionnels par Ernie MEISELS, Président du CROPP Haute-Normandie, et Anny PISELLI, Secrétaire générale.
- **Questions/Réponses** entre les professionnels présents, les élus du CROPP-HN et le Président du National, Eric PROU.
- **Accessibilité des locaux professionnels** à compter du 1er Janvier 2015.
- **D.P.C** avec Olivier HANAK, Vice-Président du CROPP HN
- Quelques **points abordés par Eric PROU, Président**, quant à la politique générale de l'Ordre.

. **Ernie MEISELS présente le diaporama** qui a été établi à partir des réponses reçues (88/260 questionnaires adressés) au CROPP-HN : **(Cf diaporama joint)**.

. **Anny Piselli apporte les éléments complémentaires** qui ont été spécifiés sur certaines réponses, **affinant ainsi la compréhension (Cf document joint)**.

. **En matière de revenus, le Président du CNOPP, Eric PROU**, a indiqué que les revenus moyens des pédicures-podologues :

- o à l'échelon national est de **25 000 € net avec une progression d'installation de 11 %**.
- o au niveau de la Haute-Normandie, de **31 000 € net, avec une progression de l'installation de 16 %**.

Par ailleurs, Eric PROU ne connaît pas la moyenne en terme de « chiffres d'affaires » des cabinets de pédicure-podologie.

- o quant aux demandes de **dépassements d'honoraires, interdits par la convention, un amendement a été rejeté dans son ensemble au Sénat et renvoyé devant l'Assemblée nationale : cet amendement concernait les orthèses plantaires et non pas la lettre POD**.
- o Un nombre croissant de **patients sollicitent des notes d'honoraires afin de faire intervenir les mutuelles**. De plus, se pose la **question du forfait semelles et de la dissociation semelles/examen clinique**. Il faut préciser que les semelles ne sont pas dans la convention mais dans la liste des produits et prestations : LPP). Les professionnels s'interrogent sur l'éventualité d'un possible **déconventionnement** : Eric Prou appelle chacun à être prudent et à se renseigner dans le détail afin d'appréhender toutes les subtilités inhérentes à chacune des situations ...

. **Accessibilité des locaux au 1er janvier 2015 :**

Les élus rappellent qu'un document très complet a été mis en ligne sur le site onpp.fr et que par ailleurs le Repères de Janvier 2013 met l'accent sur les points essentiels et les liens utiles en page 35.

Eric PROU, après avoir indiqué qu'il n'y aura vraisemblablement **pas d'aide financière**, incite chaque professionnel qui devrait solliciter **une dérogation de le faire au plus tôt, via les Mairies**.

En matière de collectivités territoriales, Stéphane BESNIER indique que les professionnels peuvent se renseigner auprès de **Monsieur Pascal ERNAULT (Direction Territoriale de l'Eure) et de Madame Nadia GASMI (Direction Territoriale de Seine-Maritime)**.

. **Olivier HANAK**, responsable des E.P.P en Haute et Basse-Normandie, **rappelle :**

- \* l'**obligation de formation**,
- \* d'une **évaluation des pratiques** ,
- \* l'**appropriation des évolutions**,
- \* et la nécessité pour chacun de **s'inscrire sur mondpc.fr**

- \* afin de **valoriser les formations effectivement suivies**,
- \* et de **faire évoluer son compte personnel** pour répondre à cette obligation qui sera **contrôlée tous les cinq ans**.

Pour mémoire, ce site (mondpc.fr) permet, outre l'activation d'un compte personnel, la **visualisation des programmes proposés, les organismes formateurs agréés et que l'inscription proposée**.

**Questions diverses :**

- **Un pédicure-podologue peut-il s'adjoindre l'aide d'un confrère salarié ?**

Eric PROU précise que le statut de « collaborateur » est tout à fait pratique à cet effet puisqu'il permet de travailler ensemble, d'anticiper une cessation progressive d'activité, etc ... L'Ordre ne peut pas interdire le recours au salariat mais appelle à un calcul en matière de charges qui nécessitent beaucoup de prudence ...

- **Un certain nombre de questions est posé quant au titre de « pédicure-podologue »**

Il est rappelé que le diplôme dispensé est celui de « pédicure-podologue » (deux termes reliés par un trait d'union et indissociables) et qu'à ce titre le diplôme est le même pour chaque professionnel qui en est détenteur, quelle que soit l'orientation prise par certains professionnels (soins et/ou semelles orthopédiques).

- **Réalisation d'orthèses plantaires et inscription à l'Ordre ?**

Tout professionnel qui a souhaité sortir de l'Ordre n'a pas le droit de se prévaloir de sa formation et/ou de son titre de pédicure-podologue pour réaliser des orthèses plantaires.

- **Salle d'attente et pluridisciplinarité ?**

Il est rappelé qu'une salle d'attente peut être commune si (et seulement si) les acteurs sont des professionnels de santé inscrits au code de la santé publique.

- **Numéris clausus à l'installation ?**

La seule possibilité est celle d'un agrément technique à l'entrée des instituts.

Eric PROU, Président du National, souhaite apporter quelques précisions quant à la politique suivie par l'ONPP :

Tout d'abord en matière de **démographie professionnelle : veiller à une répartition efficiente de la formation et de l'installation des professionnels sur l'ensemble du territoire**.

Un travail de fond quant à la **communication générale compte tenu d'une mauvaise compréhension de la profession par les différentes instances, voire des autres professions de santé, avec lesquelles le pédicure-podologue par ailleurs manque incontestablement de communication personnelle ...**

La mise en place d'un « **collège d'études et de recherches en pédicure-podologie** » qui réunirait **l'ensemble des acteurs de la profession (ordre, syndicats représentatifs et sociétés savantes) et qui permettrait de publier des articles spécialisés et induirait ainsi une reconnaissance accrue**. A cet effet, une professionnelle de la région indique l'existence d'un tel collège, LE COFEP, collège français d'études en podologie, qui a dégagé deux sujets d'études et qui fait appel à tout pédicure-podologue qui souhaiterait participer à ces travaux.

**Après un moment de convivialité très agréable, chacun se sépare aux environs de 18 heures.**

**VOS REPONSES : 88 questionnaires remplis reçus/260 inscrits (34 %)**  
**66 femmes - 22 hommes**

- moins de 30 ans : 10
- 30 à 40 ans : 31
- 40 à 50 ans : 26
- 50 à 60 ans et plus : 21

. Les revenus de votre exercice professionnel vous permettent-ils de vivre décemment :

- |               |                                 |  |
|---------------|---------------------------------|--|
| Très bien     | <input type="checkbox"/> 10     |  |
| Bien          | <input type="checkbox"/> 32 (4) |  |
| Intermédiaire | 4                               |  |
| Moyen         | <input type="checkbox"/> 35 (3) |  |
| Intermédiaire | 1                               |  |
| Pas du tout   | <input type="checkbox"/> 5 (5)  |  |

PERSPECTIVE DE CESSATION D'EXERCICE pour :

- |                             |                                 |
|-----------------------------|---------------------------------|
| Mutation conjoint(e)        | <input type="checkbox"/> 4      |
| Changement de vie familiale | <input type="checkbox"/> 4      |
| Insuffisance de revenus     | <input type="checkbox"/> 15     |
| Désintérêt                  | <input type="checkbox"/> 4      |
| Retraite                    | <input type="checkbox"/> 33 (2) |
| Autre motif                 | <input type="checkbox"/> 14 (7) |
| Pas de réponse              | 13                              |

VOTRE PROBLEMATIQUE MAJEURE AUJOURD'HUI :

- |   |                                 |
|---|---------------------------------|
| Baisse du chiffre d'affaires  | <input type="checkbox"/> 21     |
| Projection de la profession dans les années futures                 | <input type="checkbox"/> 28     |
| Intégration professionnelle au sein des autres professions de santé | <input type="checkbox"/> 13     |
| Relations avec les patients   | <input type="checkbox"/> 5      |
| Hausse des charges  | <input type="checkbox"/> 72     |
| Hausse des frais de fonctionnement                                  | <input type="checkbox"/> 53 (6) |
| Autre   | <input type="checkbox"/> 21 (1) |
| Pas de réponse  | 1                               |

(1) 2 : comportement des jeunes diplômés  
 1 : inquiétude devant la démographie professionnelle qui va mettre obligatoirement les cabinets existants en difficulté, y compris à cause des choix d'installation des nouveaux diplômés.

- 1 : loyer exorbitant
- 2 : le matériel prof trop cher par rapport au bénéfice de la profession, trop de taxes
- 4 : trop de contraintes imposées par l'ordre des PP
- 4 : crise

(2) 1 : la CARPIMKO ne sert à rien

(3) 2 : de - en - bien

(4) 1 : prorata nbre d'heures travaillées/Revenus insuffisants

(5) 1 : installation et création récente (sept 2012)

(6) 3 : l'accessibilité aux handicapés va s'avérer compliquée sachant qu'il y a peu d'endroits aux normes et une date d'échéance à peu de temps. Encore des frais et peu d'aide ! Ou difficultés à trouver un local adéquat dans le même quartier afin de maintenir sa patientèle !

(7) 1 : incivilités du quotidien